

1^{ER} ANNIVERSAIRE DE LA CAMPAGNE #IBELONG

Des événements innovants et riches en couleur ont marqué le premier anniversaire de la campagne [#IBelong](#) dans toute la région.

- Au **Sénégal**, à **Dakar**, des [jeunes en rollers](#) ont circulé dans les rues pour diffuser le message "Engagé, chacun a droit à une nationalité" en français et en wolof, la langue locale. Des [artistes sénégalais spécialistes en graffiti](#) ont illustré le sort des personnes apatrides sur le mur du HCR, attirant l'attention des passants. Pendant le mois de novembre, deux chaînes nationales ont diffusé des spots et des vidéos sur l'apatridie et ces mêmes messages ont été diffusés sur des écrans LED à travers la capitale et dans l'aéroport.



Dakar, Senegal © AfridiMedia



Dakar, Senegal © Haap/UNHCR



Dakar, Senegal © AfridiMedia



Dakar, Senegal © Haap/UNHCR

- Au **Libéria**, à **Monrovia**, le Gouvernement et le HCR ont célébré conjointement cet anniversaire à travers une conférence de presse et une discussion à la radio à laquelle participait une libérienne, mère de trois enfants apatrides, qui a fait un témoignage poignant sur le combat que ses enfants et elle livrent au quotidien. Le Gouvernement du Libéria a réitéré son engagement à éradiquer l'apatridie et a demandé le soutien du HCR pour faciliter l'accès aux procédures d'acquisition de la nationalité à tous les enfants nés à l'intérieur ou l'extérieur du pays et qui ont droit à la nationalité libérienne.



Monrovia, Liberia © UNHCR

- En Côte d'Ivoire, à Abidjan, une équipe composée des membres du HCR, du gouvernement et l'ONG « Search for Common Ground » a sensibilisé la population d'Adjamé, un quartier populaire d'Abidjan, à travers un cinéma itinérant, sur l'importance de la déclaration des naissances et les conséquences de l'apatridie. A la fin de la projection, la population a pu s'entretenir avec les représentants du gouvernement sur les questions liées à la nationalité.



Abidjan, Côte d'Ivoire © UNHCR

Rejoignez notre campagne pour éradiquer l'apatridie : <http://www.unhcr.org/ibelong/>

LES ENGAGEMENTS D'ABIDJAN TRADUITS EN ACTION

Conférence Consultative sur la Citoyenneté et l'Apatridie en Afrique de l'Ouest

La Conférence Consultative sur la Citoyenneté et l'Apatridie en Afrique de l'Ouest s'est déroulée à Abidjan, en Côte d'Ivoire du 28 au 30 Septembre. Ce fut la première rencontre officielle depuis la conférence ministérielle de février 2015, qui a donné lieu à l'adoption d'un document historique, la [Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie](#). Les participants, dont des représentants du gouvernement, de la société civile, des universitaires et des journalistes, ont fait un état des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris en février 2015. Les participants ont saisi cette opportunité pour partager et élaborer de bonnes pratiques. [Voir le document final](#). A cet effet, les participants ont souligné l'importance d'une meilleure collaboration entre les gouvernements et la société civile.

Nomination d'un point focal apatridie – Article 22 de la Déclaration d'Abidjan

Les Etats dans la région réalisent des progrès dans la mise en œuvre de cet engagement pris à Abidjan. A ce jour, onze Etats membres de la CEDEAO ont nommé officiellement un point focal apatridie.¹

Plan d'action pour éradiquer l'apatridie – Article 24

En plus du **Bénin**, de la **Gambie**, du **Libéria** et du **Mali**, cinq autres Etats sont en train d'élaborer leur plan d'action national à travers un processus de consultation impliquant différents ministères, la société civile, les médias et les agences des Nations unies. Le Bénin et la Gambie ont déjà adopté leurs plans d'actions au niveau ministériel. Dès Janvier 2016, la **Côte d'Ivoire**, le **Ghana**, la **Guinée-Bissau**, la **Guinée** et le **Sénégal** devraient faire partie des pays disposant d'une stratégie nationale pour éradiquer l'apatridie d'ici 2024.

Révision des lois sur la nationalité – Articles 2, 3

- **La Guinée** a annoncé la révision de ses lois sur la nationalité et une proposition de loi devrait bientôt être soumise au parlement.
- De même, au **Togo**, la loi sur la nationalité est en cours de révision.
- En **Côte d'Ivoire**, des parlementaires font pression pour une réforme de la loi sur la nationalité.
- Au **Sénégal**, un membre clé du parlement a pris l'engagement de distribuer la Déclaration d'Abidjan et les conventions sur l'apatridie aux 150 parlementaires sénégalais et de les sensibiliser sur les causes et les conséquences de l'apatridie.
- Au **Libéria**, le Commissaire du Bureau de l'Immigration et de la Naturalisation, sous la direction du Ministre de l'intérieur, a entamé la révision de la loi de 1973 Alien and Naturalisation, dont la partie III prévoit les règles d'attribution et de retrait de la nationalité Libérienne. Le processus de révision inclura une consultation d'un grand nombre de parties prenantes, dont le HCR.
- Au **Nigeria**, le HCR a rencontré en octobre le porte-parole de l'Assemblée nationale et a plaidé pour l'application des conventions sur l'apatridie.

Renforcer l'enregistrement des naissances – Article 6

- Au **Bénin**, 510 personnes habitants de la commune de Koualou-Kourou, sujette à un contentieux frontalier, ont reçu au mois de novembre, des extraits de naissance grâce à des procédures d'enregistrement tardif. Il s'agit d'une étape essentielle en vue de l'acquisition de la nationalité. 500 autres demandes sont en cours de traitement.
- En **Côte d'Ivoire**, les autorités, avec le support du HCR ont organisé en novembre des audiences foraines pour des procédures d'enregistrement tardif de naissance dans des localités situées à l'ouest, au nord-ouest et au nord de la Côte d'Ivoire (Blankoum, Bouna Ferkessedougou et Korhogo). Au total, 3 000 personnes, principalement des adultes ont reçu des extraits de naissance, une étape importante dans la prévention de l'apatridie.
- Au **Niger**, plusieurs milliers de personnes ont été déplacées dans la région de Diffa, au Nord du Niger. Une grande partie de cette population a des liens avec le Niger mais ne dispose pas d'extraits de naissance ou d'autres documents nécessaires pour se prévaloir de la nationalité nigérienne. En octobre, le HCR a organisé une table ronde pour trouver des solutions pour permettre à ces populations d'obtenir des documents d'identité. La table ronde a

¹ Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, et la Sierra Léone.

réuni des représentants du gouvernement et de la société civile. La rencontre a conclu à la nécessité de renforcer la capacité des autorités locales et du Ministère de la Justice pour octroyer à ces personnes des extraits de naissance.

Adhésion aux conventions internationales sur l'apatridie – Articles 4, 14

À ce jour, 9 Etats Membres de la CEDEAO sont parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et 8 sont parties à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.



Mali Parliament © UNHCR

Au **Mali**, le 16 décembre, les membres du Parlement ont décidé lors d'un vote historique et de manière unanime d'adhérer aux deux conventions sur l'apatridie. La prochaine étape est celle du dépôt des instruments d'adhésion.

- La **Guinée Bissau** est aussi sur le point de déposer les instruments d'adhésion et ainsi devenir partie aux conventions.
- En **Sierra Leone**, le Conseil des Ministres a approuvé l'adhésion en août 2015, la prochaine étape est l'adoption d'une loi d'adhésion par le Parlement. À cet égard, en septembre, le Comité national des droits de l'homme, et des représentants clés du gouvernement ont rencontré le parlement et plaidé pour l'adhésion aux deux conventions.
- Au début du mois de décembre, le Ministre l'Intérieur adjoint du **Ghana** a confirmé qu'un projet de loi d'adhésion a été présenté au Cabinet pour validation.
- Au **Burkina Faso**, le Ministre de la Justice a organisé une réunion consultative avec des représentants du gouvernement et de la société civile impliqués dans les questions de nationalité, à l'issue de laquelle l'adhésion à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie a été recommandée.

Réduire l'apatridie – Article 18

En **Côte d'Ivoire**, le HCR soutient les efforts du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme dans la mise en œuvre d'un programme permettant à toute personne remplissant certains critères, de demander la nationalité ivoirienne par simple déclaration. Le programme a commencé au début de l'année 2014, les demandes peuvent être introduites jusqu'au 24 Janvier 2016. À ce jour, plus de 120,000 personnes ont soumis leur dossier et plus de 4000 demandeurs ont déjà obtenu des documents attestant de leur nationalité.

SENSIBILISATION SUR L'APATRIDIE

- Au **Burkina Faso**, dans la région du Sahel à la frontière du Niger, dans une zone ayant fait l'objet d'un contentieux frontalier entre les deux pays, le HCR a rencontré les autorités locales et les leaders communautaires pour les

sensibiliser sur les problèmes d'apatridie et les groupes de population à risque d'apatridie. Les autorités concernées ont conclu que le taux faible d'enregistrement des naissances constitue un risque d'apatridie. Ils ont en outre identifié les populations vivant dans les régions faisant l'objet de contentieux frontaliers et les populations nomades du Sahel comme étant à risque élevé d'apatridie.

- Au **Niger**, des efforts de sensibilisation sur l'apatridie à l'échelle nationale ont été fournis au cours des derniers mois. Un documentaire sur l'apatridie a été produit, traduit dans 9 langues locales et diffusé sur les grandes chaînes nationales pour sensibiliser sur les risques d'apatridie y compris l'absence de déclaration des naissances. La population, les autorités et autres parties prenantes ont aussi été sensibilisées à travers des formations, des ateliers d'information et un théâtre interactif.
- En **Gambie**, au mois de novembre, l'Union Européenne a organisé un atelier qui a réuni des représentants du gouvernement et des agences internationales, dans le but d'améliorer les dispositions clés du droit Gambien, dont la loi sur la nationalité. Lors de cette rencontre, un universitaire gambien a souligné que la faiblesse du système d'enregistrement des naissances, et le nombre élevé de personnes ne possédant aucun document d'identité, particulièrement dans les zones rurales, constitue un obstacle à l'éradication de l'apatridie en Gambie.

LES UNIVERSITES LUTTENT CONTRE L'APATRIDIE



Ouagadougou, Burkina Faso © UNHCR

Au **Burkina Faso**, le 24 Octobre 2015, l'Institut Supérieur de Droit International et des Droits de l'Homme de Ouagadougou a organisé à l'Université de Ouaga II, un colloque d'une journée sur le thème « L'apatridie et la nationalité en crise ». L'objectif était de sensibiliser les étudiants, les chercheurs et les médias sur les problèmes d'apatridie et les efforts fournis au niveau national et régional pour son éradication. Le colloque a réuni plus de 300 étudiants.

Au **Togo**, le Centre de Droit Public de l'Université de Lomé a organisé un colloque international intitulé « Le droit au secours de l'apatridie ». Le colloque a réuni des professeurs de droits de différentes universités francophones de la région. Ils ont abordé un large éventail de sujets parmi lesquels, la définition d'une personne apatride, les causes de l'apatridie telles que les lacunes des lois nationales, les conflits armés, les changements climatiques. La question de la citoyenneté au sein de la CEDEAO et des mesures pour prévenir l'apatridie a aussi été abordée. Le but du colloque était de susciter l'intérêt des étudiants et des enseignants mais également de stimuler la recherche et l'analyse juridique autour du concept de nationalité et d'apatridie.



Lomé, Togo © Université de Lomé



Grand-Popo, Benin © Haap/UNHCR

1ère Formation Régionale sur l'apatridie et le droit à la nationalité pour l'Afrique francophone

La première formation régionale sur l'apatridie et le droit à la nationalité pour les pays francophones, du Sud, de l'Est, du Centre et de l'Ouest de l'Afrique s'est déroulée avec succès à Grand-Popo au **Bénin** du 23 au 27 novembre. La formation, organisée conjointement par le HCR et la chaire UNESCO de l'Université de Cotonou a été une opportunité pour les participants issus des gouvernements et de la société civile, de partager les informations ainsi que les bonnes pratiques de leurs pays respectifs. Elle leur a également permis de s'inspirer de l'expérience de l'Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre l'apatridie. Grâce à cette formation, la campagne #IBelong a rallié de nouveaux partisans et supporters.

PARLEMENTAIRES UNIS DANS LA LUTTE CONTRE L'APATRIDIE

Les parlementaires de 39 pays, dont 10 d'Afrique de l'Ouest, ont participé à la Conférence qui avait pour thème : « Assurer à tous le droit à une nationalité : *« Le rôle des Parlements pour éradiquer et prévenir l'apatridie »*, organisé conjointement par le parlement d'Afrique du Sud, le Parlement Inter-Union et le HCR le 26-27 Novembre à Cape Town, en Afrique du Sud. La majorité des parlementaires présents a accueilli favorablement les nouvelles initiatives régionales mises en place pour répondre à l'apatridie. Il s'agit de la Déclaration d'Abidjan et du projet de Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur le Droit à la Nationalité. Un document final comprenant un plan d'action a été adopté. Ce document prévoit entre autres, la révision des législations nationales en vue d'éliminer la discrimination des lois sur la nationalité.

L'APATRIDIE DANS LA POLITIQUE HUMANITAIRE DE L'UA

Le 20 Novembre, des Etats de l'Afrique de l'Ouest, avec le soutien du HCR, ont avec succès plaidé pour l'inclusion de l'apatridie dans la Politique humanitaire de l'Union Africaine (UA) qui sera présentée lors du prochain Sommet humanitaire mondial en 2016. L'apatridie est désormais intégrée dans la position commune de l'Union africaine comme un problème humanitaire majeur qui peut être à la fois la cause et la conséquence de déplacements forcés de population. La position commune et le cadre politique humanitaire appellent à la protection et l'assistance des personnes apatrides sur la base de la convention de 1954.

ENFANTS APATRIDES – LEURS TEMOIGNAGES

La campagne mondiale de lutte contre l'apatridie est placée en 2015 sous le thème « Enfant et Apatridie ». Le HCR est allé à la rencontre d'enfants apatrides ou à risque d'apatridie au **Sénégal**, au **Libéria** et en **Côte d'Ivoire**.

- Au **Sénégal**, les enfants des rues, s'ils n'ont pas été déclarés à la naissance et ne disposent d'aucune preuve pour établir leur identité (filiation et lieu de naissance) sont exposés à un risque accru d'apatridie. C'est notamment le cas de Alioune, âgé de 21, qui vit dans un centre d'accueil à la périphérie de Dakar. Il n'a jamais eu de documents d'identité. Il n'a jamais été déclaré à la naissance et ses parents, eux-mêmes non documentés et aujourd'hui séparés,

n'ont jamais collaboré aux tentatives d'Alioune pour régulariser sa situation à l'état civil. Il a suivi une formation pendant 10 ans pour être menuisier mais faute de documents, il n'a pas pu recevoir son diplôme.

Aujourd'hui, il travaille dans un restaurant mais ne peut recevoir son salaire, car faute de documents d'identité, il ne peut ouvrir un compte bancaire.



Dieynaba © Médoune Fall

Dieynaba est une petite fille atteinte de déficience mentale, abandonnée dans une banlieue de Dakar. Elle est actuellement prise en charge par une structure étatique d'accueil à Dakar. La petite Dieynaba n'a pas d'identité légale car ni sa filiation, ni son lieu de naissance ne sont connus. Elle ne peut donc se prévaloir d'aucune nationalité, la législation sénégalaise n'octroyant la nationalité qu'au nouveau-né trouvé.

- En **Côte d'Ivoire**, les enfants non déclarés à la naissance et dans l'incapacité de reconstruire leur identité légale, ainsi que les enfants abandonnés sont eux aussi exposés à un risque élevé d'apatridie. Annick, 13 ans a été confiée à ses grands-parents aujourd'hui décédés. Sa naissance n'a jamais été déclarée à l'état civil, elle n'a aucune preuve officielle de ses liens de parenté. Sa famille d'accueil a recherché en vain une personne en mesure de témoigner de ses liens de parenté. Faute de preuve sur son identité légale, Annick ne peut se prévaloir de la nationalité ivoirienne. Elle est apatride.
- Au **Libéria**, la loi sur la nationalité ne permet pas à une mère de transmettre sa nationalité à ses enfants dans toutes les circonstances.



Liberia © Diaz/UNHCR

Georgia est mère de trois enfants, Emelda 17 ans, Solomon 14 ans et Stella 12 ans. Georgia est libérienne, le père des enfants aujourd'hui décédé est nigérian. Les enfants sont nés au Nigéria mais n'ont jamais été déclarés à la naissance. Georgia est retournée vivre au Libéria avec ses enfants. La loi libérienne ne lui permet pas de transmettre sa nationalité à ses enfants. Les enfants ne disposent pas de preuves pour se prévaloir de la nationalité nigériane. Ils sont sans nationalité.

[Pour en savoir plus sur l'histoire de cette famille.](#)

Un rapport complet sur la situation des enfants apatrides en Afrique de l'Ouest a été élaboré par le HCR :
["I am here, I belong"](#)

FILMS SUR L'APATRIDIE EN 2015

- **[Droit à un avenir](#)** : Dessin animé illustrant les causes et conséquences de l'apatridie
- **[Rêves de papier](#)** : Témoignages de personnes apatrides et personnes à risque d'apatridie au Sénégal
- **[10 ans pour mettre fin à l'apatridie](#)** : Film sur la conférence régionale ministérielle d'Abidjan en février 2015
- **[Ali](#)** : Témoignage d'un homme apatride en Côte d'Ivoire
- **[Clémentine](#)** : Témoignage d'une jeune femme apatride en Côte d'Ivoire

L'APATRIDIE DANS L'ACTU

- Combat contre l'apatridie en Afrique de l'Ouest, Conférence consultative à Abidjan: <http://kora.unhcr.org/fight-statelessness-west-africa/>
- Artiste de Graffiti s'impliquant dans la lutte contre l'apatridie sur fond de musique rap: <http://kora.unhcr.org/graffiti-artists-get-involved-fight-statelessness-tune-rap/>
- Campagne pour éradiquer l'apatridie en Afrique de l'Ouest: <http://www.lequotidien.sn/index.php/component/k2/campagne-contre-l-apatridie-en-afrique-de-l-ouest-le-hcr-enthousiaste>
- Le UNHCR comptabilise ses activités un an après le début de la campagne mondiale pour éradiquer l'apatridie: http://www.sudonline.sn/le-hcr-fait-le-bilan-de-ses-activites-un-an-apres-lancement-en-2014_a_27015.html
- Rapport de l'UNHCR sur l'impact de l'apatridie sur les enfants: <http://kora.unhcr.org/unhcr-report-reveals-debilitating-impact-statelessness-children/>
- Une vie d'exclusion et d'isolement pour les enfants apatrides: <http://kora.unhcr.org/life-isolation-exclusion-stateless-children/>



www.unhcr.org/statelessness
unhcr.org/ecowas2015/
issuu.com/unhcrinwestafrica



kora.unhcr.org
www.unhcr.org/ibelong



@statelessWA
 #IBELONG
 #JAPPARTIENS



sendawas@unhcr.org